



## Mirror

### 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Pour informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

#### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes.

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage.

#### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.

#### CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

### 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
LIQUID PARAFFIN	WEL		5 mg/m <sup>3</sup>		10 mg/m <sup>3</sup>	
Naphtha (petroleum),hydrotreated heavy	WEL		1000 mg/m <sup>3</sup>			
ODOURLESS KEROSENE			1000 mg/m <sup>3</sup>			

WEL = Workplace Exposure Limit.

#### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



#### CONDITIONS D'UTILISATION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

#### MESURES D'INGÉNIERIE

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

#### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

#### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection en : Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC). Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

#### PROTECTION DES YEUX

Pas de protection oculaire spécifique notée, mais peut être requise de toute manière.

#### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

#### MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

### 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Visqueux Liquide
COULEUR	Clair (ou pâle) Orange
ODEUR	Caractéristique

**Mirror**

SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau Miscible avec l'eau.		
DENSITÉ RELATIVE	~ 0.980 (20°C)	VISCOSITÉ	~ 10,000 cSt (20°C)
POINT D'ÉCLAIR (°C)	> 62 CF (Creuset fermé).	COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	392 g/litre

**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****STABILITÉ**

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

**CONDITIONS À ÉVITER**

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX**

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

DOSE TOXIQUE 1 - DL 50 > 4000 mg/kg (oral-rat)

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents.

**INHALATION**

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

**INGESTION**

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

**SYMPTÔMES**

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****ÉCOTOXICITÉ**

Aucun effet nocif connu pour l'environnement aquatique. Ne pas permettre produit a entrer dans la canalisation ni dans l'eau.

**MOBILITÉ**

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui évaporent facilement de toutes les surfaces.

**13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

**MÉTHODES D'ÉLIMINATION**

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol.

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****GÉNÉRALITÉS**

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

**15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****PHRASES DE RISQUE**

NC Non classé.

**CONSEILS DE PRUDENCE**

P13 Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

## Mirror

### ÉTIQUETAGE DES DÉTERGENTS:

< 5%                    Ágents de surface non ioniques,  
                          Ágents de surface anioniques,  
Contient du (de la)   Formaldehyde,METHYL-2H or METHYL-4 (3:1) Mixture of EC NO  
                          220-239-6,TETRAMETHYLOLGLYCOLURIL

### DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

DATE DE RÉVISION                   24/06/2009

NO DE REV. /REEMPL. FDS           1  
GÉNÉRÉE LE

### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R10                    Inflammable.  
R22                    Nocif en cas d'ingestion.  
R41                    Risque de lésions oculaires graves.  
R65                    Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66                    L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.